

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 janvier 2013  
(convocation du 7 janvier 2013)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard  
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise  
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard  
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10  
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h

M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45  
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic  
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20  
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas  
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Commune de Mérignac - Aménagement de l'avenue de la Libération entre l'avenue de Verdun et l'avenue du Truc et complément d'aménagement Place Charles de Gaulle**

**Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet d'aménagement se situe sur la commune de Mérignac, avenue de la Libération entre l'avenue de Verdun et l'avenue du Truc, avec un complément d'aménagement autour de la place Charles de Gaulle. Il est inscrit au contrat de co-développement 2009/2011 de la ville de Mérignac (référence CODEV Charles de Gaulle : C022810094/référence CODEV Libération : C022810013).

Sur la place Charles de Gaulle, le projet concerne la réalisation des aménagements autour de l'arrivée du tramway, avec les revêtements des trottoirs en pavés granit, la création d'un passage piéton surélevé et sécurisé devant le cinéma.

Sur l'avenue de la Libération, deux plateaux seront créés afin de réduire la vitesse, en classant ce tronçon de voie en zone 30 en extension du centre ville, et de sécuriser la pratique des deux roues. Le stationnement longitudinal sera conservé autant que possible avec la création de bandes d'espaces verts et de plantations intercalées avec de l'éclairage public.

Le projet concerné s'étend sur 250 m environ. Il comprend :

- une chaussée bidirectionnelle de 6 m de large,
- des places de stationnement en lincoln, agrémentées de plantations d'arbres d'alignement côté impair,
- deux plateaux surélevés, l'un au carrefour de la rue Le Lorrain et la rue A. Decrais ; l'autre au carrefour de l'avenue du Truc,
- les trottoirs seront traités avec un enduit asphaltique jusqu'à la mitoyenneté de la place Charles de Gaulle où ils seront traités en pavés granit gris,
- des bandes d'espaces verts seront aménagées en fonction des implantations des entrées charretières, stationnements et candélabres,

- la partie comprise entre Le Lorrain et Verdun comprend un aménagement de trottoir en pavage granit côté cinéma et côté église, la création d'un passage piéton surélevé en pavés sur une voie bidirectionnelle séparée par un îlot en partie végétalisé.

Cette opération comprend une tranche ferme (aménagement de la place Charles de Gaulle) et une tranche conditionnelle (aménagement de l'avenue de la libération).

La durée du marché se décompose comme suit :

- Délai d'exécution de 8 mois pour la Tranche ferme plus une période de préparation de 1 mois.
- Délai d'exécution de 6 mois pour la Tranche conditionnelle plus une période de préparation de 1 mois.

Les travaux à réaliser feront donc l'objet d'un marché fractionné à tranches, à prix unitaires, sur appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics.

Le coût des travaux estimé s'élève à :

- 1 607 334,30 € TTC (soit 1 343 925,00 € ht) pour la Tranche ferme
- 1 103 579,10 € TTC (soit 922 725,00 € ht) pour la Tranche conditionnelle

soit un montant global de 2 710 913,40 € TTC.

La dépense est prévue au budget principal, exercice 2013 et suivants :

- chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB KD00, programme VJA pour la tranche ferme, Place Charles de Gaulle (CODEV C022810094)
- chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB KD00, programme VCA00 pour la tranche conditionnelle, Avenue de la Libération (CODEV C022810013).

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents de la consultation sont mis à la disposition des élus de la Communauté urbaine de Bordeaux à la Direction de la Commande Publique, 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble Le Guyenne, terrasse du Front du Médoc.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce projet, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à la Direction de la Commande publique,
- autoriser le lancement d'une procédure de type appel d'offres ouvert,
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment son article 33 alinéa 3, et ses articles 57 à 59 et 72,

**VU** la délibération n°2012/0010 en date du 20 janvier 2012 relative à l'autorisation de signature des contrats de co-développement 2012/2014,

**VU** les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT que** pour permettre la réalisation de l'opération inscrite dans le cadre du contrat de co-développement 2009/2011 de la ville de Mérignac, prévoyant l'aménagement de l'avenue de la Libération entre l'avenue de Verdun et l'avenue du Truc ainsi que le complément d'aménagement de la place Charles de Gaulle, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

### **DECIDE**

**Article 1** : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé ;

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert ;

**Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la commission d'appel d'offres ;

**Article 4** : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié ;

**Article 5** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, exercice 2013 et suivants :

- chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB KD00, programme VJA pour la tranche ferme, Place Charles de Gaulle (CODEV C022810094)
- chapitre 23, article 2315, fonction 8220, CRB KD00, programme VCA00 pour la tranche conditionnelle, Avenue de la Libération (CODEV C022810013).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
28 JANVIER 2013**

**PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2013**

M. ALAIN DAVID